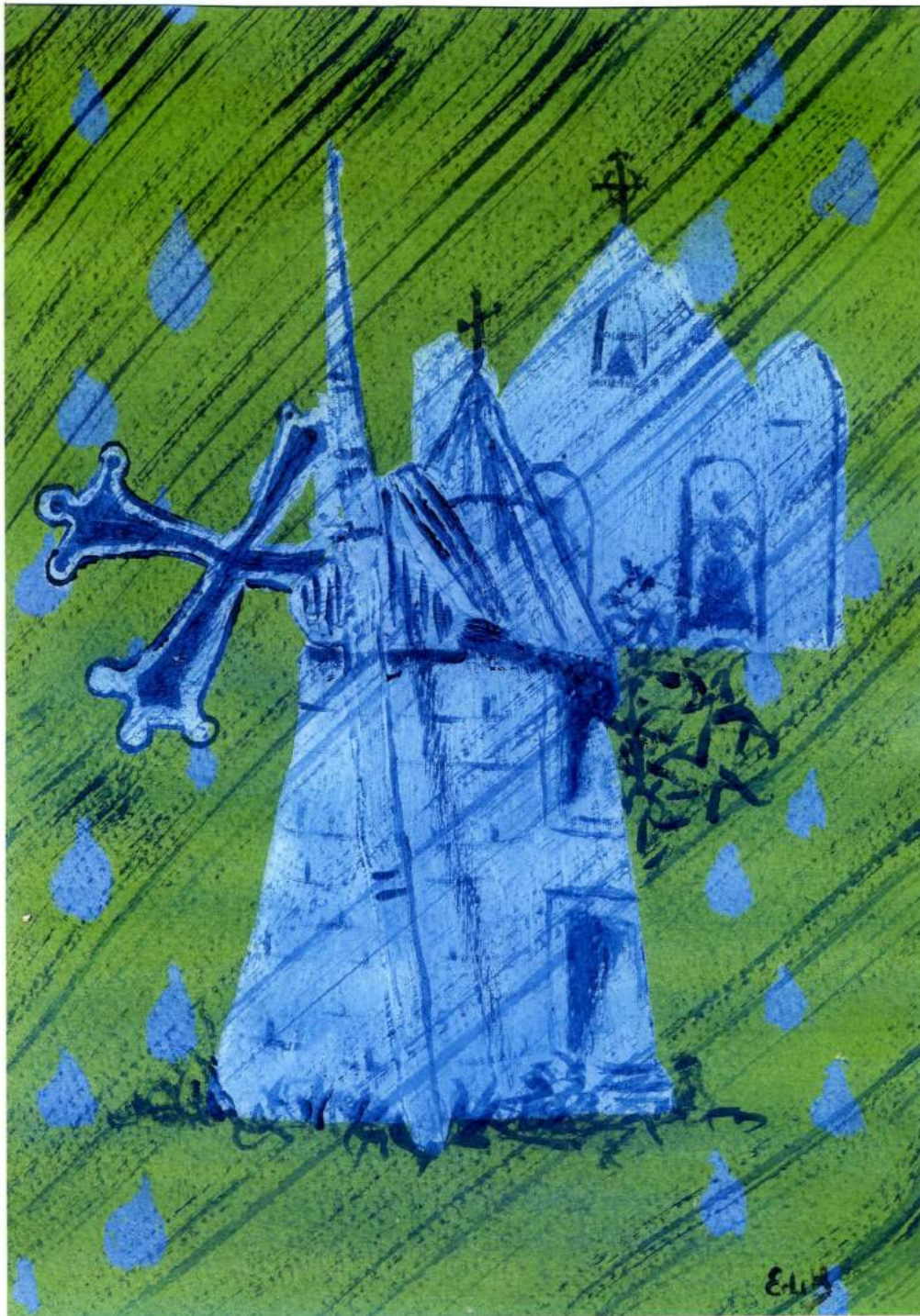


BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2020



CARAGOUDES

HAUTE GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais,

Voici le bulletin municipal 2020, le dernier de cette mandature. Pour moi, c'est également l'ultime occasion d'en écrire l'éditorial, car j'ai décidé de ne pas me représenter aux élections municipales de mars prochain.

Vous découvrirez, dans ces pages, les principales délibérations de vos élus, les divers aspects de la gestion communale. Dans cet exercice 2019, je tiens à souligner la décision de la commune d'acquérir une parcelle agricole en tant que réserve foncière.

○○○○○

Au cours de ce mandat 2014-2020 qui s'achève, les difficultés rencontrées ont été nombreuses :

- baisse des dotations sans tenir compte des disparités entre collectivités,**
- désengagement des services de l'État,**
- recentralisation autoritaire,**
- retrait injustifié et non concerté de certaines compétences,**
- affaiblissement des prérogatives des élus municipaux,**
- fusion forcée des intercommunalités,**
- suppression de syndicats de communes pourtant issus de la volonté des élus.**

Ces modifications technocratiques entraînent une augmentation de la fiscalité locale (taxes et redevances) alors que trop souvent les services apportés aux administrés se dégradent.

Dernièrement, le pouvoir central et les parlementaires semblent avoir pris conscience du rôle et de l'utilité du niveau communal.

Les communes, toutes les communes, sont les cellules de base de notre République. Elles garantissent la pérennité du tissu national, la proximité pour le citoyen.

J'espère que les modifications législatives en cours permettront de rétablir la libre administration des communes, en particulier la construction d'intercommunalités choisies sur des périmètres rationnels de bassins de vie.

○○○○○

Chères caragoudaises, chers caragoudais, chers amis, je vous remercie pour la confiance et le soutien que vous m'avez témoigné tout au long de mes différents mandats, depuis ma première élection de conseiller municipal en 1983.

Avec sérénité, confiant dans l'avenir de notre commune qui dispose d'une qualité de vie incomparable, je vous adresse, au nom du conseil municipal, tous nos vœux pour la nouvelle année.

Bonne année 2020.

Jean-Louis Cancian



***Maire de Caragoudes
1996-2020***

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2019

Vendredi 18 janvier

Le conseil municipal désigne Maître Véronique Faure-Tronche pour représenter et défendre les intérêts de la commune devant le tribunal administratif de Toulouse suite au recours contentieux s'opposant au certificat d'urbanisme négatif délivré sur la parcelle ZC 42, située dans la zone non constructible de la carte communale.

Le conseil municipal donne mandat à monsieur le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

Le bulletin municipal 2019 vient de paraître et sera distribué aux familles de la commune.

La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 27 janvier 2019.

Vendredi 22 mars

Actuellement, la communauté de communes des Terres du Lauragais exerce uniquement les missions relatives au service public de l'assainissement non collectif. De ce fait, les communes membres conservent la possibilité de délibérer afin de reporter, du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026, la date de transfert obligatoire à la communauté de communes du service de l'assainissement collectif.

Le conseil s'oppose au transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020, des missions concernant l'assainissement collectif.

La conférence intercommunale, pour la gestion de l'école de Tarabel, s'est réunie le 6 mars 2019 afin de déterminer la participation des six communes membres aux frais de fonctionnement pour l'exercice 2019.

Pour couvrir les frais de scolarité, le conseil décide d'approuver une contribution de 33 140 € à la charge de la commune de Caragoudes, dépense qui sera prévue au budget 2019.

Le bâtiment de l'école de Tarabel nécessite le remplacement de volets roulants et l'installation d'éclairages à leds. Une première phase a été réalisée en 2018. La deuxième phase sera réalisée en cours d'année 2019 pour un montant total de 7305,20 € HT. La dernière phase sera réalisée en 2020.

Le conseil donne son accord à la poursuite de ce programme.

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à l'école de Tarabel, la conférence propose le recrutement de deux agents contractuels sur emploi non permanent de 23h00 et 18h00 par semaine.

Le conseil donne un avis favorable à ce recrutement.

Le contrat de location et de maintenance du photocopieur du secrétariat de mairie se termine le 31 mars 2019.

Pour assurer la continuité du service, après consultation de plusieurs prestataires, le conseil décide de retenir la proposition commerciale de Bureautique conseil. Le contrat d'une durée de 21 trimestres comporte les conditions suivantes :

- loyer mensuel : 33 € HT,
- coût copie noir et blanc : 0,006 € HT,
- coût copie couleur : 0,06 € HT.

M. le Maire présente le bilan comptable de l'exercice 2018 avec l'aide technique de Mme Valérie Claret, secrétaire de mairie.

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieurs	74 152, 39 €	-3 623, 77 €
Recettes 2018	119 791, 53 €	16 540, 98 €
Dépenses 2018	114 835, 22 €	17 314, 82 €
Résultats 2018	4 956, 31 €	-773, 84 €
Résultats cumulés	79 108, 70 €	-4 397, 61 €

Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Suite à la dissolution du Sivusem, le reliquat de trésorerie a été reversé par le receveur municipal aux six communes membres. Pour notre commune, ces recettes exceptionnelles peuvent être résumées ainsi :

Intégration par opération d'ordre non budgétaire	Fonctionnement	Investissement
	8 753, 76 €	5 693, 78 €
Résultats de clôture	87 862, 46 €	1 296, 17 €

Le conseil affecte ces résultats sur l'exercice 2019.

Des travaux de rénovation de voirie seront prochainement réalisés dans le cadre du programme « pool routier 2016-2018 » qui est en voie d'achèvement.

Ces remises en état concernent les secteurs suivants :

- voie communale 9 (chemin d'en Rouch) pour un montant prévu de 6 703 € HT,
- voie communale 1 (route du château d'eau) pour un montant prévu de 17 976,91 € HT,
- voie communale 5 (chemin des Pibouls) pour un montant prévu de 2 220 € HT.

La petite tondeuse utilisée pour l'entretien des espaces verts sera remplacée prochainement. La dépense (400 € TTC) sera prévue au budget 2019.

M. le Maire annonce la constitution d'une nouvelle association dénommée « la belote Caragoudaise » qui se propose d'animer le village avec des concours de belote durant les mois d'hiver. Afin de faciliter le démarrage de cette animation, le conseil décide d'attribuer une subvention de 200 €, qui sera prévue au budget 2019.

Vendredi 12 avril

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Taux (en %)	2018	2019
Taxe d'habitation	10,05	10,05
Taxe foncier bâti	10,46	10,46
Taxe foncier non bâti	65,07	65,07

Le budget 2019 est voté à l'unanimité.

Budget 2019	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	202 161 €	202 161 €
Investissement	13 895 €	13 895 €

Madame Édith Genssler propose la création d'un columbarium dans l'un des cimetières. Des demandes de devis seront effectuées.

La communauté de communes des Terres du Lauragais propose un service de mise à disposition ponctuelle des agents intercommunaux (peinture, électricité,...). Le conseil décide d'adhérer à ce service pour d'éventuels travaux.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Vendredi 12 juillet

Concernant le projet de création d'un columbarium, la consultation de plusieurs prestataires n'a permis d'obtenir qu'un seul devis : l'entreprise Albert, granitier, propose un columbarium à 5 éléments pour un coût de 4500 €, pose comprise.

Suite à une discussion à propos du modèle à retenir, de son intégration dans l'un des cimetières, de son positionnement, du règlement d'utilisation à instituer, le conseil décide de surseoir à toute décision, afin de mieux prendre en compte ces divers aspects.

Décision modificative n°1 : dans l'exécution du budget 2019, il convient de modifier l'article comptable permettant le règlement des frais d'entretien des locaux de la mairie, suite à la demande de Mme Blanchard, receveur municipal.

Le conseil approuve cette modification diminuant le compte 611 de 571€ et augmentant le compte 6283 de 571€.

Le conseil affirme son attachement à un réseau des finances publiques de proximité et de pleine compétence.

Vendredi 27 septembre

La commune de Caragoudes est liée par convention à la communauté de communes Terres du Lauragais afin de bénéficier du service urbanisme (instruction) intercommunal.

Monsieur le Maire informe le conseil du prochain départ des 3 agents intercommunaux qui interviennent actuellement. Dans l'attente de nouveaux recrutements, Terres du Lauragais a choisi un cabinet privé chargé temporairement de l'instruction des documents d'urbanisme.

La communauté de communes ayant mis fin à la convention actuelle au 1^{er} janvier 2020, le conseil sera appelé à se déterminer sur la future convention qui régira ce service urbanisme.

De nombreux élus s'inquiètent du fonctionnement de la Poste. Les habitations sont desservies de manière irrégulière au cours de la période récente.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Vendredi 8 novembre

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'indemnité de conseil du receveur municipal M. Habonnel : 43,21 € brut pour la période du 1^{er} trimestre 2019.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'indemnité de conseil du receveur municipal Mme Blanchard : 160,11 € brut couvrant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2019.

Le conseil, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'agent recenseur pour la période de janvier à février 2020. Le conseil décide d'attribuer 514 € à l'agent recenseur. La commune percevra une dotation de 409 €.

La cérémonie de l'armistice de la première guerre mondiale aura lieu le lundi 11 novembre 2019 à 12H00.

La cérémonie des vœux à la population aura lieu le dimanche 19 janvier 2020.

Suite aux remarques de la commission de sécurité, deux éclairages de sécurité supplémentaires seront posés dans le bâtiment salle des fêtes (415,56 €) ainsi qu'une prise triphasée avec disjoncteur (795,60 €).

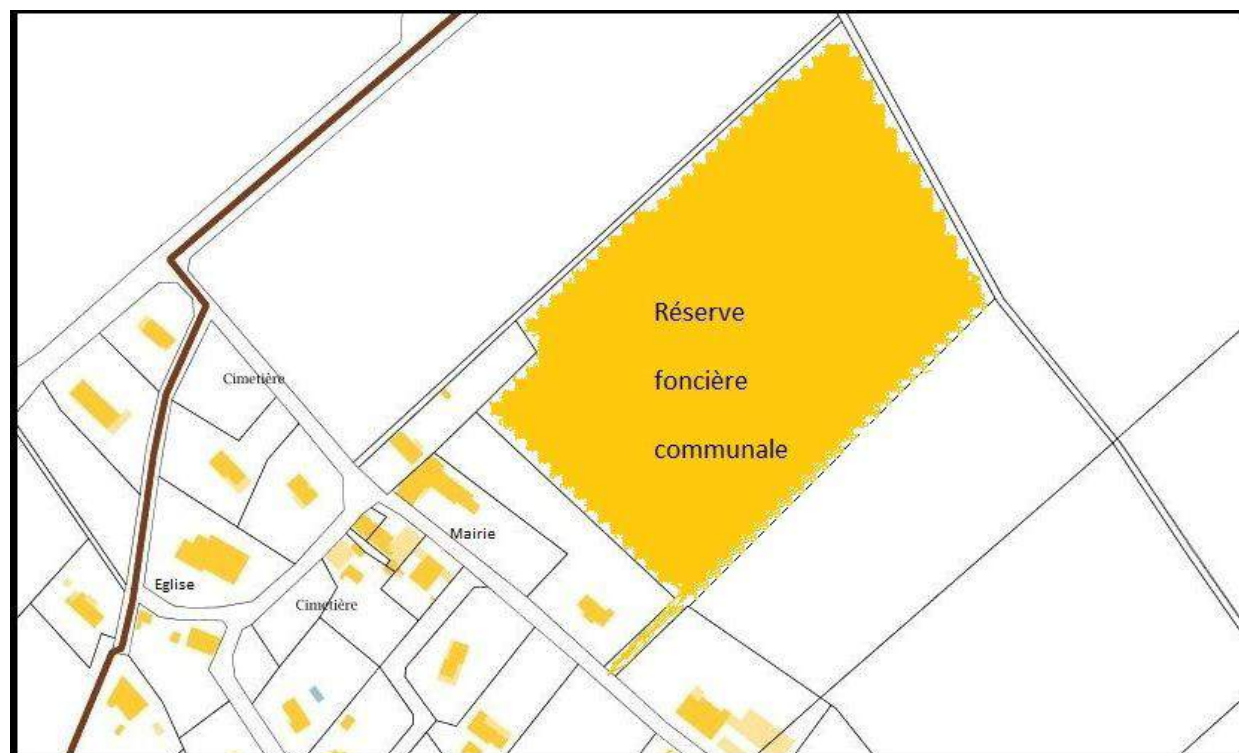
Dans le cadre de l'obligation réglementaire concernant la surveillance de la qualité de l'air intérieur, tous les établissements recevant du public devront faire l'objet d'une surveillance avant le 1^{er} janvier 2023.

Vu la proposition de cession par la Safer, le conseil, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain ZK 72, pour une superficie de 4 hectares environ.

La dépense à prévoir au budget 2019 est de 70 600 € frais compris.

La création de cette réserve foncière communale sera intégralement portée par la commune. Il n'y a pas de possibilité de subvention pour une telle opération.

Vu les capacités financières de notre commune, il est également décidé de ne pas avoir recours à l'emprunt.



Vendredi 13 décembre

Le conseil prend acte et approuve les propositions de l'entente pour la gestion des écoles de Tarabel. Prévu en 2020, le remplacement de volets et de lampes au sein des locaux scolaires entraîne une dépense d'investissement de 10 906 € hors taxes, qui sera couverte par les six communes membres du regroupement pédagogique intercommunal.

Pour assurer le paiement entraîné par l'acquisition d'une réserve foncière, le conseil approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°2.

L'instruction des documents d'urbanisme sera confiée au cabinet Urbadoc à partir du premier janvier 2020, pour une durée d'un an renouvelable.

La proposition de convention avec la communauté de communes n'a pas été retenue car elle comporte un engagement jusqu'à juillet 2023 et ne présente aucune information sur les tarifs pratiqués.

Le recensement de la population aura lieu à Caragoudes du 16 janvier au 15 février 2020. Il s'agit d'une enquête publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune.

ETAT CIVIL 2019

Naissances

Barbe Noa	14 mai 2019
Crater Layann	24 novembre 2019

Mariage

Néant

Décès

Boré Serge	7 juin 2019
Claret Irma née Dall'Armellina	25 juillet 2019

LES NOUVEAUX CARAGOUDAIS

Famille Jolin Dubois	Village
Famille Merlio	Village
Famille Larcher Daurat	La Paillasse
Famille Dupouy	Village
Famille Martinez	La Place
Famille Calsou Gouin	Barracou

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de mairie :

Les jours et heures d'ouverture de la mairie sont les suivants (hormis les jours fériés):

- le mardi : permanence de 15 heures à 19 heures,
- le vendredi : permanence de 9 heures à 12 heures,

Tél. : 05.61.83.79.06 Courriel : mairiecaragoudes@orange.fr

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être louée à toute personne de la commune qui en fait la demande.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en mairie au moins trois mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 305 € dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous :

ETE 1/05 au 31/10	50 €
HIVER 1/11 au 30/04	70 €

Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tous les français atteignant l'âge de seize ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Aux termes d'un décret du 29 mars 2002, (paru au Journal Officiel du 3 avril 2002), ils disposent d'un délai de trois mois, à compter de leur date d'anniversaire, pour accomplir cette démarche, indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Ramassage des ordures ménagères :

La collecte des ordures ménagères a lieu le LUNDI MATIN. Déposez vos ordures le dimanche soir, de préférence.

Quand un lundi est un jour férié, la tournée de remplacement a lieu le mardi matin. Dans ce cas seulement, nous vous conseillons de sortir vos ordures le lundi soir.

Des bacs, réservés uniquement à la collecte sélective, sont mis à votre disposition sur la place du village.

Déchèterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du SIPOM, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchèterie de Caraman.

Tél. : 05.61.81.43.79

La déchèterie est ouverte tous les jours du mardi au samedi (hors jours fériés) de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H.

Carte nationale d'identité et passeport :

Les demandes de carte d'identité et de passeport doivent s'effectuer auprès d'une mairie équipée d'une station biométrique (communes les plus proches : Lanta, Villefranche de Lauragais, Montgiscard, Revel). Il est conseillé de prendre rendez-vous.

Listes électorales :

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020.

Pacte civil de solidarité :

Un décret publié au journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune),
- soit à un notaire.

NUMÉROS ET LIENS UTILES

① Urgences 112 (téléphone mobile)

SAMU → 15 GENDARMERIE → 17 POMPIERS → 18

② Communauté de communes des Terres du Lauragais

73 avenue de la Fontasse - 31290 Villefranche de Lauragais

- Tél 05 31 50 45 50

- www.terres-du-lauragais.fr

③ Écoles de Tarabel

- école maternelle : Tél. 05 61 83 28 88

- école élémentaire : Tél. 05 61 83 16 70

④ Eau potable SIEMN (syndicat des eaux de la Montagne Noire)

Zone d'activité de Lourman - 31460 Mauréville

- Tél. 05 62 18 62 62

- Fax 05 62 18 62 63

- www.i-emn.fr

⑤ Ordures ménagères SIPOM (syndicat pour les ordures ménagères)

Chemin de la Pomme - 31250 Revel

- Tél. 05 62 71 22 83

- www.sipom.fr

- www.trifyl.fr

⑥ Trésor Public

23, cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 10 64

⑦ Collège enseignement secondaire

Avenue de Revel - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 82 50

⑧ Gendarmerie Nationale

Route Villefranche - 31460 Caraman

Tél. 05 62 18 70 10

⑨ Centre de secours (pompiers)

Boulevard Galliéni - 31460 Caraman

Tél. 05 61 83 18 98

⑩ EDF Accueil

- ERDF Dépannage urgence 24h/24 7j/7

Tél. 0972 675 031

- ERDF Accueil raccordement Électricité

Tél. 0810 203 835

Site officiel de l'administration française : www.service-public.fr



OPÉRATION TRANQUILLITÉ – VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, remplissez le formulaire ci-dessous et rendez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie afin de vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre commissariat de police ou votre brigade de gendarmerie.

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : _____ Prénom : _____

QUALITÉ : Particulier Commerçant

ADRESSE (N° - Voie - Lieu-dit, ...) _____

Code Postal : _____ Ville : _____

PÉRIODE D'ABSENCE

Du : _____ Au : _____

TYPE ET CARACTÉRISTIQUE DU DOMICILE OU DU COMMERCE

Maison Appartement Commerce

Etage : _____ N° de Porte : _____ Digicode : _____

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON

Si oui, lequel ? _____

PERSONNE À AVISER EN CAS D'ANOMALIE

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

 _____

Possède-t-elle les clés : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

Lieu de vacances : _____

Êtes-vous joignable pendant votre absence ?
OUI/NON

Si oui, à quelle adresse ? _____

 _____

Courriel : _____ @ _____

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER

Le déclarant certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Il déclare : "Je m'engage à aviser le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de tout retour anticipé."

Date :

Signature du demandeur :

Attention aux tiques



Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme est une infection due à une bactérie transportée par une tique.

La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La tique vit dans des zones boisées et humides, les jardins et les prairies, sur les herbes hautes ou dans les buissons.

Le risque de piqûre est maximal du printemps au début de l'automne.

Quels sont les signes ?

Quelques jours ou semaines après une piqûre de tique, une plaque rouge, appelée érythème migrant, peut apparaître et s'étendre progressivement autour du point de piqûre.

Elle disparaît en quelques semaines !



Un traitement antibiotique adapté permet d'éviter la diffusion de la maladie.

Sans traitement, des atteintes peuvent parfois survenir dans les semaines ou mois suivants :

- système nerveux (atteinte des nerfs, paralysie faciale, méningite ...)
- articulations (genoux, coudes ...)
- plus rarement de la peau ou d'autres organes (cœur, yeux ...)

Comment s'infecte-t-on ?

La maladie de Lyme ne se transmet que par piqûre d'une tique infectée.

Toutes les tiques ne sont pas infectées.



Comment prévenir le risque ?

Limiter le risque de se faire piquer

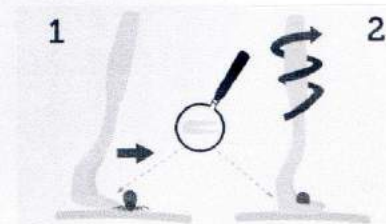
- Porter des vêtements longs (couvrant les bras et les jambes) et fermés (fixer les bas de pantalon dans les chaussettes, la chemise dans le pantalon).
- Appliquer éventuellement des répulsifs contre les insectes sur la peau découverte ou sur les vêtements, en respectant les contre-indications et leurs modes d'emploi.

Limiter le risque d'infection

- Après le travail ou après la balade, s'inspecter minutieusement tout le corps (aisselles, plis, cuir chevelu ...), en se faisant aider si besoin.
- Retirer la tique à l'aide d'un tire-tique : *Plus la tique reste fixée longtemps sur la peau plus le risque de transmission augmente.*
- Répéter l'inspection le lendemain.

Comment retirer la tique ?

- Utiliser un tire-tique, ou une pince fine ou à défaut, les ongles. *Ne pas utiliser d'éther, d'essence ou d'autres produits.*
- Saisir la tête de la tique avec le tire-tique puis tirer vers le haut en tournant (2 ou 3 tours).
- Désinfecter ensuite le site de la piqûre.



Dans les semaines qui suivent :

- Surveiller le point de piqûre ou la survenue de signes pseudo-grippaux, pendant 4 semaines après la piqûre,
- En cas d'apparition d'une plaque rouge ou de signes pseudo-grippaux, consulter rapidement son médecin traitant en lui précisant son activité professionnelle ou ses loisirs.

Comité des Fêtes de CARAGOUDES

Chères Caragoudaises, Chers Caragoudais,

J'ai l'opportunité de pouvoir dresser le bilan des manifestations organisées en 2019 par le comité des fêtes qui cette année était composé de 12 membres, dont 3 expatriés qui n'ont pas hésité à prendre leur billet d'avion pour chaque évènement ! Parmi ces 12 membres, 2 jeunes nous ont rejoint et cela est de très bonne augure pour l'avenir de notre association. Certains bénévoles sont venus renforcer nos rangs pendant certains évènements et je les en remercie vivement.

Le 27 janvier 2019, nous nous sommes réunis autour de la galette des rois, cela a permis à la municipalité ainsi qu'aux différentes associations (Chasseurs, Foyer Rural et Comité des fêtes) de vous présenter leurs vœux. Les enfants présents n'ont pas été oubliés, ils ont reçu le cadeau du Père Noël.

Le 31 mars, nous avons pu organiser notre loto de printemps. Un télescopage au niveau des réservations de la salle nous a contraint de le repousser de deux semaines. Nous nous en excusons auprès de tous ceux qui se sont rendus sur place à la mauvaise date, un correctif avait pourtant été publié sur le site internet de Couleur Lauragais. Les oreillettes et les crêpes confectionnées pour l'occasion par les membres du comité, ainsi que par quelques bénévoles, ont eu un réel succès !

Nous avons proposé le repas gratuit à tous les habitants le 25 mai, précédé en après-midi de quelques animations pour les petits et les grands. Peu d'enfants se sont présentés pour le jeu de piste organisé spécialement pour eux et quelques personnes se sont retrouvées pour jouer à la pétanque ou au Molky. La soirée, autour d'un buffet, a été animée par le chanteur et guitariste « Henri » qui, dans l'ensemble, a été très apprécié par la 100^{aine} de personnes présentes.

La traditionnelle tournée, précédant la fête locale, n'a pu être organisée par insuffisance du nombre de membres présents à cette période. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont, malgré tout, fait un don dès que l'occasion s'est présentée pendant les 3 jours de fêtes qui ont suivi.

Le vendredi soir 30 août, nous avons reconduit la formule Bandas/Tapas avec la banda de Caraman. Une soirée très réussie et très festive ! Le samedi, sous un soleil de plomb, 24 équipes très courageuses ont participé au tournoi de pétanque en après-midi, suivi d'un repas moules/frites de chez Pepito. La deuxième partie de la soirée a été animée par le DJ Megamix qui a su accrocher tout le public tout au long de la soirée. Enfin, le dimanche, après la messe et l'hommage rendu aux 17 enfants de Caragoudes, morts pour la patrie lors de la 1^{ère} guerre, un apéritif a été offert. Puis, le loto en après-midi a clôturé ces 3 jours de fêtes édition 2019 !

Je tiens à remercier à nouveau tous les bénévoles spontanés qui nous ont bien allégé la tâche pendant ces 3 jours de fêtes. Certains se sont levés tôt pour le nettoyage des lieux et la mise en place de la journée suivante ! Le succès est sans aucun doute dû, également, à la très forte implication de tous les membres du comité présents pendant la fête (dont certains très jeunes !).

Mais ... l'année s'est déroulée sur le constat criant d'un manque d'effectif. Les membres ont malgré tout assuré l'ensemble des objectifs fixés en début d'année, mais pour pouvoir assurer la pérennité de notre association et le maintien de toutes nos manifestations dans de bonnes conditions et dans la bonne humeur, nous ne sommes pas assez nombreux !

Venez rejoindre notre équipe, nous avons besoin de vous, de vos idées, de votre énergie et de très peu de temps de la part de chacun lorsque l'effectif est là ! Le comité peut contribuer à vous apporter un peu de joie dans cette commune si agréable à vivre, mais cela ne fera pas sans vous ! Notre Assemblée générale aura lieu le **24 Janvier 2020 à 21h**, il y sera présenté les grandes lignes de l'année qui s'offre à nous.

Au nom de tous les membres du Comité des fêtes, je vous présente tous nos meilleurs vœux pour l'an 2020 !

La présidente, Muriel Bergé-Nguyen



FOYER RURAL

DE CARAGOUIDES

Cette année, les activités du Foyer Rural ont perduré avec la gymnastique, la bibliothèque, l'après-midi jeux « d'avant Noël », « la chasse aux œufs » à Pâques et la soirée théâtre.

Pour la plus grande joie des spectateurs venus remplir la salle des fêtes,



Basile est venu raconter son périple fantasque. Il a embarqué sur son bateau « le géant des mers » pour une épopée délirante avec sa famille et ses amis. La chorale du « Vert Automne » nous a rappelé les tubes de notre jeunesse. Nous disons à l'année

prochaine à la troupe d'« Avignonet Initiatives » pour de nouvelles aventures cocasses et hilarantes.

Les cloches étant passées sur Caragoudes, la chasse aux œufs de Pâques a permis à de nombreux enfants de s'amuser.



Nous avons eu le plaisir de rencontrer de nouveaux parents au milieu des habitués autour d'un copieux petit déjeuner.

Le traditionnel « atelier-goûter » de Noël a permis à des artistes en herbe de perfectionner leur talent créatif avec des sujets de décoration de table, des marque-places, des bonhommes de neige, des pompons... Maxime et Nolan se sont investis dans la décoration de l'If de la cour de la mairie.

La bibliothèque attire toujours des lecteurs de tout âge par ses nombreux livres et la convivialité de son goûter et de ses jeux de société pour une adhésion de seulement 5€ par famille.

Le nombre d'adhérents à la gym a augmenté grâce à la

venue de sportifs de Caraman et de Toutens.

Notre nouvelle monitrice fait l'unanimité par son dynamisme et sa jovialité.

Merci à la mairie,

Merci à tous ceux qui nous aident,

Merci aux participants qui par leur présence encouragent les bénévoles à continuer.

Cette année nous accueillerons avec plaisir lors de la galette une nouvelle association

« belote » à qui nous souhaitons la bienvenue.

MEILLEURS VŒUX A TOUS LES CARAGOUDAIS.

L'EQUIPE DU FOYER RURAL.



Association Communale de Chasse Agréée

Chères Caragoudaises et chers Caragoudais,

En cette année 2019, notre association a encore une fois été endeuillée : en effet, notre trésorier **Serge Boré** nous a quittés prématurément au printemps. Il avait pris la trésorerie de l'ACCA en 2015 et était toujours là pour nous aider et nous faire rire. Nos pensées vont à sa famille.

Suite à cette disparition, notre association a vu son bureau quelque peu remanié comme suit :

Président : **Marc Soulié**

Vice-Président : **André Marty**

Secrétaire : **François Irla**

Trésorier : **Laurent Maniscalco**

Membres : **Didier Amans, Michel Cancian, François Krasicki (piégeur agréé), Stéphane Maniscalco, Loïc Séran.**

L'ACCA reste stable au niveau des effectifs, nous avons accueilli de nouveaux membres, et les chasseurs caragoudais sont à féliciter pour leur respect de règles et des consignes de sécurité.

Notre loisir, mis à mal par différents accidents au plan national, est actuellement dans le viseur de nos détracteurs et il faut que nous soyons vigilants et que nous portions nos efforts sur de la communication, de l'information et du dialogue auprès de toute la population. Depuis plusieurs années nous œuvrons pour que ces éléments soient efficaces pour que nous partagions notre espace commun.

Nous continuons à rester à l'écoute des propriétaires pour aider et réguler en cas de dégâts et intervenir le plus rapidement possible.

Pour l'année 2020 qui s'annonce, le bureau et les membres de l'ACCA vous présentent ainsi qu'à vos familles, leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur.

La belote caragoudaise



Une nouvelle association est née dans notre village début septembre 2019.
Une cinquantaine de joueurs, fidèles ou pas au rendez-vous, viennent "jeter"
les cartes

tous les mercredis soirs à 21 heures .

Vers minuit, une fois le concours terminé,
chaque participant se voit récompenser par un lot .
Alors, avec ou sans le facteur chance, venez rejoindre ces joueurs et tentez la vôtre !



Printemps



Été



Automne



MELLEURS

VOEUX



BONNE ANNEE

2020